# <u>Traitement des demandes de validation de périodes par la CNRACL :</u> un ultime délai de 6 mois est laissé pour transmettre les pièces manquantes

La CNRACL est autorisée à statuer sur les demandes (rejet ou poursuite du traitement des demandes de validation de périodes), en fonction des informations contenues dans les dossiers, conformément au décret du 9 décembre 2021. En application de l'<u>article 50 du décret n°2003-1306</u>, vous disposez d'un ultime délai de 6 mois pour transmettre les pièces manquantes à la CNRACL.

#### Le convertisseur salaires – trimestres



WWW	.SAFPT.0	ORG 🕡	ibre-Autonome	e-Indépendant
	Droits	Obligation	Défense	Information

### Le simulateur de validation de période



### Validation de périodes

(MAJ -Décret n° 2010-1749 du 30/12/2010 portant relèvement du taux de cotisation modifié par le décret n° 2012-847 du 2/07/2012)



CALCUL SANS ENGAGEMENT DE LA CNRACL

ention ce simulateur ne gère pas carrières comportant des périodes ncomitantes				Indice majoré correspondant au			
_	mployeur n°			ok s ok			
	Périodes		Temps 🕏 Taux 🧮 Emploi				
-		The second secon	Complet Votre choix	V 10			
1	du	au	Complete to Too L voice clicix				



## Campagne d'injonctions 2023

La CNRACL est autorisée à statuer sur les demandes (rejet ou poursuite du traitement des demandes de validation de périodes), en fonction des informations contenues dans les dossiers, conformém...

https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/carriere/la-validation-deperiodes/campagne-dinjonctions-202

